

Fusion – structure, ligne hiérarchique, organisation administrative - Dispositions en régime transitoire

Proposition de mise à jour de l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion »

<i>Auteurs</i>	C. Gaussin, F. Michaux, C. Rouyer	24-03-2023
<i>Transmis</i>	Comité stratégique	31-03-2023

Objet de la note

Le « Schéma directeur de fusion » - document de référence - prévoit que l'organisation administrative mise en place dans le cadre de la fusion de l'USL-B et de l'UCLouvain repose sur le maintien de services de proximité, le développement de compétences transversales et la garantie d'un service de qualité sur le site de Saint-Louis.

L'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion » intitulée « Balises en matière d'organisation administrative du site de Saint-Louis » précise les modalités de mise en œuvre de ces principes.

Le présent document a pour objet de présenter la mise à jour de l'annexe 6 afin d'y intégrer les structures ainsi que l'évolution dans l'organisation de certains services.

Table des matières

1. Structure
2. Ligne hiérarchique
3. Organisation fonctionnelle
4. Perspectives
5. Annexe –
 - a. Calendrier de procédure
 - b. Répertoire des entités à créer en régime transitoire

1. Structure ¹

L'UCLouvain dispose d'un « Organigramme de la structure ».

La structure a pour objectif de présenter les composantes de l'UCLouvain : d'une part sous l'angle de l'organisation académique de l'enseignement et la recherche ; d'autre part, sous l'angle des entités hors secteurs académiques.

La structure ne définit pas les modes de fonctionnement et d'organisation des entités entre elles et en leur sein. L'organigramme de structure ne comporte pas de fonctions, de personnes ou encore de relations hiérarchiques ou fonctionnelles.

Utilisation de la structure à des fins de gestion administrative, notamment :

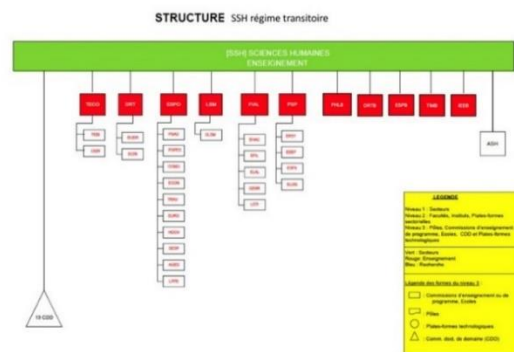
- ▶ la création de centres financiers
- ▶ la base de données des entités
- ▶ le répertoire des mandats

1.1. Structures académiques

Sont repris les secteurs académiques : Sciences humaines (SSH), Sciences de la santé (SSS) et Sciences et technologies (SST).

Conformément au « Schéma directeur de fusion » ², la structure intègre au sein du Secteur des sciences humaines les 5 facultés du site de Saint-Louis ainsi que l'Institut de recherche IRIS-L fédérant 22 pôles appelés « centres de recherche ».

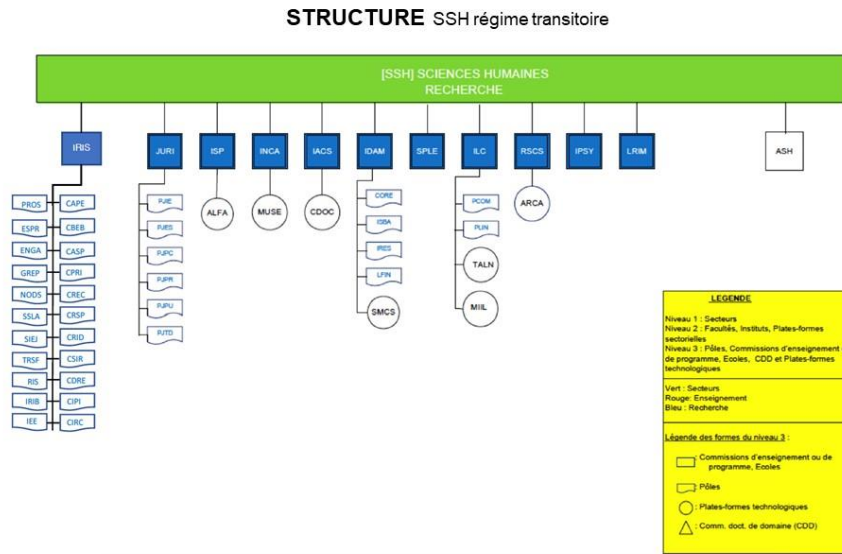
1.1.1. Les facultés du site de Saint-Louis [Annexe 5.2.1]



¹ Référence : « Rattachement, affectation, affiliation » (Principes arrêtés au conseil académique du 24 novembre 2008 coordonnés avec les réponses des autorités à l'avis et aux questions de la délégation CNE du personnel au conseil d'entreprise)

² Cfr proposition de ROI du SSH, annexe 3 du schéma directeur

1.1.2. L'Institut IRIS-L [Annexe 5.2.2]

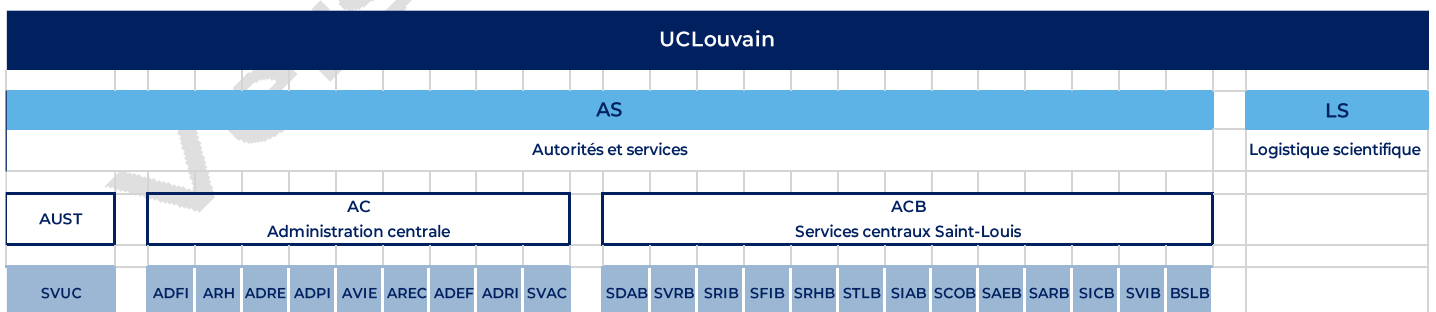


1.2. Structures hors secteurs académiques [Annexe 5.2.3]

La structure organisationnelle (hors secteurs académiques) actuelle de l'UCLouvain se compose de trois parties :

- les services en staff (AUST)
- les services généraux (AC)
- la logistique scientifique (LS).

auquel s'ajoute un nouveau bloc reprenant les services centraux du site de Saint-Louis (ACB).



2. Ligne hiérarchique ³

La ligne hiérarchique du personnel administratif, technique et de gestion de Saint-Louis est amendée par rapport à la version reprise dans l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion » de manière à y intégrer la désignation de « Responsables administratif-ves de faculté » et, pour l'Institut d'études européennes qui a le statut de faculté, de « Responsable administratif-ve d'institut ».

Ce tableau synthétise la ligne hiérarchique ; les lignes fonctionnelles éventuelles n'y figurent pas et sont gérées au sein de chaque service/entité.

	Responsables hiérarchiques - Régime transitoire											Conseil d'Administration
	Secteur				ACB		Autorités					
	RAF (*)	Doyen	Président d'institut	Vice-recteur de secteur	Directeurs de service	Directrice administrative de site	Vice-recteur de site	VRPP	Recteur	Administratrice générale		
Personnel administratif												
Secteur												
PAT Faculté et IEE	N+1 (*)	N+3				N+2	N+4	N+5	N+6			Instance décisionnelle finale
PAT Institut (IRIS-L)			N+2			N+1 (**)	N+3	N+4	N+5			
RAF		N+2				N+1	N+3	N+4	N+5			
CAI			N+2			N+1	N+3	N+4	N+5			
Services généraux et services en staff												
PAT					N+1	N+2					N+3	Instance décisionnelle finale
Directeur de service						N+1					N+2	
Directrice administrative de site											N+1	
Personnel scientifique												
PST au BO		N+1					N+2	N+3	N+4			Instance décisionnelle finale
PST RX et FNRS			N+1				N+2	N+3	N+4			
PSD et LR			N+1				N+2	N+3	N+4			
Personnel académique												
PAC en fonction complète		N+1	N+1				N+2	N+3	N+4			Instance décisionnelle finale
APH		N+1					N+2	N+3	N+4			
Doyens							N+1	N+2	N+3			
Président d'institut							N+1	N+2	N+3			
VR site									N+1			
Notes												
▶ Suppression de la LH prévue dans la colonne 'vice-recteur de secteur' car il serait en contradiction avec le rôle du vice-recteur de site (d'autant que les facultés ne sont pas intégrées à ce stade)												
▶ PS et PAC : // à UCLouvain (excepté N+2 = VR de site et non VR de secteur)												
▶ A dater de la fusion effective, les nouveaux engagés comme "directeur de service" rentrent dans le métier de cadre intermédiaire												
(*) RAI - Responsable administrative de l'institut dans le cas de l'Institut d'études européennes assimilé à une faculté												
(**) Délégation possible vers le/la coordinateur-trice administrative de l'institut												

Tant en période transitoire qu'en période intégrée, les membres du personnel du site de Saint-Louis en fonction au moment de la fusion restent régis par leur statut (à ce titre, ils ne rentrent pas dans les processus de gestion des carrières de l'UCLouvain). Tout membre du personnel engagé à partir de la date effective de la fusion dispose d'un statut UCLouvain. En particulier, un nouvel engagé dans un poste de direction de service du site Saint-Louis entre dans le métier de cadre intermédiaire.

³ Hiérarchie : personnes investies de l'exercice de l'autorité patronale (discipline, engagement-recrutement, rupture de contrat, demandes de promotion).

3. Organisation fonctionnelle

Conformément au « Schéma directeur de fusion », le lien fonctionnel entre les directeurs des administrations et les directeurs des services de site se matérialise par la participation aux réunions de staff des administrations concernées. Le tableau joint à l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion » doit être mis à jour afin d'y intégrer les modifications apportées à l'organisation des administrations et services centraux. Il est proposé de laisser le soin aux entités de préciser les modalités d'organisation et d'invitation des réunions de staff⁴.

3.1. Administrations, services centraux et logistique scientifique

USL-B	Responsables	UCLouvain	Responsables
Services du vice-rectorat de site (dont service d'études)	Catherine Demain	Service d'analyse, de stratégie et prospective	Claire Brumagne
Service des relations internationales	Isabelle De Clerck	Administration des relations internationales	Christel Vacelet
Service financier	Corentin Bastin	Administration des finances	Xavier Boffé
Service des ressources humaines	Bernard Nyssen	Administration des ressources humaines	Anne-Françoise Mariscal
Service technique et logistique	Hubert Sablain	Administration du patrimoine immobilier	Luc Sandron
Service informatique et audiovisuel	Etienne Hallet	Service général du système d'information	Jean-Luc Martou
Service de communication	Véronique Eloy	Administration des relations extérieures et de la communication	A désigner
		Administration de l'enseignement et de la formation > CIO (information sur les études)	Philippe Fonck
Service de la vie étudiante	Laurence Albert	Administration de la vie étudiante	Jean-Jacques Deheneffe

⁴ Pour rappel, l'annexe 6 du « Schéma directeur de fusion » prévoit que dans le cas où un service du site de Saint-Louis est en relation avec deux administrations de l'UCLouvain, l'une est considérée comme « principale ». L'administration « principale » est reprise en gras dans le tableau.

Service d'administration de l'enseignement (en ce compris les entités associées SOAB, CAPB, MDLB)	Auréli Coppe	Administration de l'enseignement et de la formation (IUFC, QOPA, FARE, ILV, LLL)	Philippe Parmentier
		Cabinet du Vice-recteur aux affaires étudiantes (PEPS-EBS)	P. Hiligsmann
		Service d'analyse, de stratégie et prospective (matières liées à la législation)	Claire Brumagne
Service d'administration de la recherche	Delphine Lobet	Administration de la recherche	Xavier Lepot
Service des inscriptions	Marianne Storme	Administration de l'enseignement et de la formation > SIC	Virginie Odeurs
Bibliothèque	Virginie Alavoine	Bibliothèques de l'UCLouvain	Muriel Baguet
Service interne de prévention et de protection au travail	Benoît Musch	Service interne de prévention et de protection au travail	Pascal Carlier
		Service des archives	Aurore François
		Service d'audit	Serge Lion

3.2. Administrations et services facultaires

Si, dans le régime transitoire, les facultés présentes du site de Saint-Louis conservent leur mode de fonctionnement, une collaboration et un partage de pratique peuvent être initiés. A titre d'indication, le tableau suivant reprend la répartition des principales compétences de la gestion administrative de l'enseignement ⁵.

Saint-Louis	Activités	UCLouvain
RAF pour le personnel administratif	Gestion contractuelle du personnel : prospective, contrôle et répartition du cadre (académique, scientifique et administratif)	DAF
Services du vice-rectorat de site et SAEB pour le personnel académique et scientifique	Procédures liées au personnel académique et scientifique : attributions, répartition de la charge, évaluation des invités, ...	
RAF / RAI	Coordination de la mise en œuvre des programmes	DAF

⁵ Référence: descriptif d'un poste de directeur-directrice administratif-ve de faculté à l'UCLouvain – Ceci constitue un cadre de référence général, la liste des activités pouvant varier d'une entité à l'autre selon les modalités d'organisation facultaires.

RAF / RAI	Coordination de la gestion étudiante	DAF
Pas de budget facultaire	Elaboration du budget facultaire	DAF
RAF / RAI	Support à la gestion des locaux et mobilier	DAF
RAF / RAI	Interface avec l'administration centrale, l'administration sectorielle, les instituts, les autres facultés	DAF
RAF / RAI	Représentation de la faculté en interne et externe	DAF
Service communication	Promotion des études	DAF (selon les cas)
RAF / RAI	Support au doyen et instances facultaires ou au président de l'IEE et instances facultaires ou de l'IEE	DAF

4. Perspectives

Le « Schéma directeur de fusion » prévoit que le Conseil Saint-Louis « évalue le système d'organisation administrative mis en place et propose, le cas échéant, toute réorganisation jugée nécessaire, en particulier au moment du basculement dans le régime intégré. »

L'évaluation, qu'elle survienne durant la phase transitoire ou au moment du basculement dans le régime intégré, et les dispositions de l'évaluation seront précisées par le Conseil Saint-Louis en concertation avec l'Administrateur·trice général·e et le·la Vice-recteur·trice à la politique du personnel.

5. Annexes

Annexe 5.1. – Calendrier de procédure

ETAPE	ORGANE	CALENDRIER
PROPOSITION DE MISE À JOUR DE L'ANNEXE 6 DU « SCHÉMA DIRECTEUR DE FUSION »	Comité stratégique – pour validation	06-03-2023
	<u>pour information</u>	
	Conseil rectoral de l'UCLouvain	22-03-2023
	Conseil rectoral de l'USL-B	17-03-2023
	<u>pour information</u>	
	CoDIR de l'UCLouvain	17-03-2023
	COCAD de l'USL-B	20-03-2023
DOSSIER DE CRÉATION DE STRUCTURE	C. Gaussin, F. Michaux, C. Rouyer	15-03-2023
	Conseil d'entreprise - pour avis	22-04-2023
	Conseil académique – pour décision	24-04-2023 ou 22-05-2023
	Bureau exécutif – pour validation opérationnelle	22-05-2023 ou 03-07-2023
IMPLÉMENTATION DES NOUVELLES ENTITÉS DANS LES BASES DE DONNÉES	SASP – coordination avec les services compétents	

Annexe 5.2. – Répertoire des entités à créer en régime transitoire

Annexe 5.2.1. - Facultés

Niveau 1 - secteur	Niveau 2 – facultés (dénomination)	Sigle	Acronyme
SSH	Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication Saint-Louis	ESPB	ESPO-SaintLouis
SSH	Faculté de droit Saint-Louis	DRTB	Droit-SaintLouis
SSH	Faculté de Philosophie, Lettres et Sciences humaines Saint-Louis	PHLB	PhL-SaintLouis
SSH	Faculté de Traduction et d'interprétation Marie Haps Saint-Louis	TIMB	TIMH-SaintLouis
SSH	Institut d'études européennes Saint-Louis	IEEB	IEE-SaintLouis

Annexe 5.2.2. – Institut et pôles

Niveau 1 - secteur	Niveau 2 - institut			Niveau 3 - pôles		
	Dénomination	Sigle	Acronyme	Dénomination	Sigle	Acronyme
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Center for Applied Public Economics	CAPE	CAPE
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre belge d'études bourguignonnes 1400-1600	CBEB	CBEB
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre d'anthropologie, sociologie et psychologie : études et recherches	CASP	CASPER
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de droit privé	CPRI	CePri
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de recherche en économie	CERE	CEREC
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de recherche en science politique	CRSP	CRESPO

SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de recherche en histoire du droit, des institutions et de la société	CRID	CRHiDI
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre de recherches et d'interventions sociologiques	CSIR	CESIR
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre d'étude du droit de l'environnement	CDRE	CEDRE
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre innovation - propriété intellectuelle	CIPI	CIPI
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif	CIRC	CIRC
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre Prospéro - Langage, image et connaissance	PROS	Prospéro
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Ecole des sciences philosophiques et religieuses	ESPR	ESPR
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Engage - Research Center for Publicness in Contemporary Communication	ENGA	ENGAGE
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Groupe de recherche en matière pénale et criminelle	GREP	GREPEC
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Networks Ontology Data Epistemology Subjectivity	NODS	NODES
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Séminaire des Sciences du Langage	SSLA	SeSLa
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques	SIEJ	SIEJ
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Centre TranSphères (traduction/interprétation MH)	TRSF	TranSphères
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Réseau Interdisciplinaire et Société	RIS	RIS
SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Institut de recherche interdisciplinaires sur Bruxelles	IRIB	IRIB

SSH	Institut de recherche interdisciplinaire Saint-Louis	IRIS	IRIS-L	Institut d'études européennes	IEE	IEE
-----	--	------	--------	-------------------------------	-----	-----

Annexe 5.2.3. – Services centraux

Niveau1	Niveau 2	Service	Sigle
AS	SDAB	Services de la direction administrative de site ⁶	SADB
AS	SVRB	Services du vice-rectorat de site	SVRB
AS	ACB	Service des relations internationales	SRIB
AS	ACB	Service financier	SFIB
AS	ACB	Service des ressources humaines	SRHB
AS	ACB	Service technique et logistique	STLB
AS	ACB	Service informatique et audiovisuel	SIAB
AS	ACB	Service de communication	SCOB
AS	ACB	Service de la vie étudiante	SVIB
AS	ACB	Service d'administration de l'enseignement ⁷	SAEB
AS	ACB	Service d'administration de la recherche	SARB
AS	ACB	Service des inscriptions	SICB
AS	ACB	Bibliothèque	BSLB

⁶ Création au niveau 3 de CAIB (Cellule accueil, information et réservation de locaux) et SIPB (Service interne de prévention et de protection au travail).

⁷ Création au niveau 3 de MDLB (Maîtres de langue), SOAB (Service Orientation et aide à la réussite) et CAPB (Cellule d'appui pédagogique).